

Accès à l'information

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations sur le bill C-43 à l'étape de la troisième lecture. Je tiens tout d'abord à féliciter tous ceux qui ont contribué à la présentation de ce projet de loi à la Chambre dans l'intention de l'adopter dans le courant de la session.

Je tiens surtout à féliciter une personne qui n'est pas à la Chambre aujourd'hui et qui n'y est plus depuis deux ans. À l'automne de 1967, je suis revenu à Edmonton après avoir vécu en Arizona; je m'intéressais un peu à la politique. On annonçait une assemblée politique à l'hôtel MacDonald pour la fin de septembre 1967. On disait qu'un certain Ged Baldwin prendrait la parole à cette assemblée et qu'une personne portant le nom étrange de Dalton Camp serait également de la partie. J'ai décidé d'assister à cette assemblée; je voulais en effet savoir ce qu'une de ces personnes allait dire, car il s'agissait du député fédéral de Peace River, région du nord de l'Alberta. Je suis allé à cette assemblée et le député Ged Baldwin a fait un excellent discours, disant que le gouvernement devait être ouvert et donner libre accès à l'information.

Ayant travaillé pendant un certain temps aux États-Unis et sachant les difficultés qu'ont les ingénieurs à obtenir des renseignements du gouvernement, ce discours m'a vivement impressionné et m'a énormément aidé au cours de ma carrière politique.

Je dois avouer que l'autre personne qui a pris la parole à cette assemblée ne m'a pas terriblement impressionné, parce qu'elle n'a pas dit grand-chose. Par contre, M. Baldwin m'a tellement bien fait comprendre que le gouvernement devait être ouvert et donner libre accès à l'information que lorsque j'étais ministre de l'Environnement en Alberta, ce qui était tout à fait nouveau pour moi, nous avons décrété que tous les renseignements relatifs à l'environnement étaient publics. Nous avons appliqué ce principe pendant tout mon mandat de quatre ans. Nous avons donné des foules de renseignements à l'Assemblée législative. Tout était public, ce qui a eu plusieurs effets. Le premier, c'est que tout d'un coup, les médias et la population ont fait entière confiance au gouvernement dans ce domaine. Ils savaient que nous ne cachions rien et que nous déposerions tous les documents. Peu importe si un document était peu flatteur pour une société ou pour le gouvernement, nous le déposons. On a commencé à faire confiance au gouvernement dans ce domaine-là.

Deuxième aspect étrange, l'effet sur les médias. Jusque là, il suffisait de faire circuler une rumeur selon laquelle un document était gardé secret pour qu'on monte en épingle le fait que le public n'avait pas accès à quelque chose de confidentiel. Fait intéressant à noter, lorsque nous avons commencé à tout déposer et à tout divulguer dans le domaine des questions relatives à l'environnement, ces rumeurs ne firent plus la manchette. Les médias étaient intéressés seulement lorsqu'on soupçonnait que quelque chose était dissimulé ou confidentiel. En fait, on donnait des informations sans aucune hésitation, ce qui était très utile puisque les sociétés et les gouvernements locaux pouvaient les obtenir sur demande. C'est regrettable que les autres

ministères de l'Alberta n'aient pas suivi la même ligne de conduite ou que nous n'ayons pas présenté un bill sur la liberté d'information. C'est ce que nous aurions dû faire, car c'est un Albertain qui a travaillé si ardemment à l'échelle nationale pour que la Chambre des communes soit saisie d'une telle mesure. Je dois ajouter que le rôle de M. Baldwin m'a vraiment beaucoup impressionné.

• (1710)

Tout en reconnaissant que la question est très délicate, j'estime personnellement que la correspondance des ministres devrait elle aussi être accessible au public. J'ai été sept ans ministre du gouvernement de l'Alberta. Quand j'ai quitté mes fonctions, j'ai remis toute ma correspondance aux archives de la province et autorisé sa divulgation au moment jugé opportun ou avec ma permission. A mon avis, les documents du cabinet et la correspondance des ministres devraient être rendus publics peu de temps après la défaite d'un gouvernement ou au départ d'un ministre. Cette correspondance a trait à la vie politique et à la croissance de la nation.

Même si le projet de loi à l'étude est important, même s'il constitue un excellent départ, à mon avis, il devrait accomplir davantage. Je l'appuie pleinement. C'est une excellente, une solide initiative. En terminant, je tiens à rendre hommage enore une fois au beau travail accompli dans ce domaine par M. Ged Baldwin au fil des ans.

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, c'est aussi avec un sentiment de fierté que je prends la parole aujourd'hui. Le Parlement a eu beaucoup de besogne à abattre depuis le début de la législature et il s'est occupé de mesures législatives de taille mais celle dont nous sommes saisis compte parmi les plus importantes. Je suis fier d'avoir pu y apporter mon humble contribution à titre de membre du comité.

Ce travail, qui est tout nouveau pour moi, m'a beaucoup plu monsieur l'Orateur. Comme citoyen canadien, il m'a toujours tenu à cœur que l'information soit accessible et que les droits des particuliers soient en même temps protégés. Mon expérience passée des médias m'a appris combien il est important que l'information soit disponible et je félicite le gouvernement et tous les députés de la part qu'ils ont prise à la présentation de cette importante mesure législative.

Le bill tend à mettre en place un mécanisme qui nous garantira l'accès à l'information à laquelle nous avons droit. Il est évident que, pour une raison ou une autre, l'accès à certains renseignements est impossible. Le bill à l'étude rend l'information accessible et préserve le droit à la vie privée sans nuire à l'application de la loi ni compromettre le bien commun.

En tant que membre du comité non spécialiste du droit, j'ai été surpris de la complexité du projet de loi. L'accès à l'information et le droit à la vie privée sont des questions dont on parle depuis longtemps. Je pense qu'il est raisonnable qu'il ait fallu tant de temps pour que le projet de loi soit présenté sous sa forme actuelle étant donné la complexité du sujet. En outre, les autorités fédérales et provinciales y étaient mêlées, ce qui a compliqué d'autant les choses.